

# Vire 1000 – Groupe Mutuel

Morges – Samedi 7 septembre 2024

## Avis de course

### Organisateur

La régata est organisée par le Club Nautique Morgien, CH – 1110 Morges, place de la Navigation 1 ;  
Tél. +41 21 811 55 22, [mail@cnmorges.ch](mailto:mail@cnmorges.ch), [www.cnmorges.ch](http://www.cnmorges.ch)

**Président du comité d'organisation** : Ludovic Siegwart

**Président du comité de course** : CNM

La mention '[DP]' dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. Règles

La régata sera régie par Ludovic Siegwart et Britta Gaussen

- La régata sera régie par les "règles" en cours, telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de World Sailing.
- Les "règles" telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile** de World Sailing
- Les prescriptions additionnelles de Swiss Sailing
- Les règles de classe des séries pour les bateaux naviguant en série
- Le règlement de jauge SRS de l'ACVL.
- Le règlement de jauge Yardstick pour les dériveurs.
- Le règlement de jauge SCHRS pour les multicoques M3.
- Le présent AC et IC y afférant
- L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux

### 2. Publicité

Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité de World Sailing et les prescriptions de Swiss Sailing relatives à ce code [DP].

### 3. Admissibilité

Classes admises :

- Toutes les classes de monocoques selon la jauge SRS de l'ACVL.
- Tous les multicoques de la classe M3.
- Toutes les classes de dériveurs.
- Géranium – bateaux non jaugés

### 4. Inscription

L'inscription se fait sur le site internet du CNM, au secrétariat du CNM. La confirmation d'inscription est **obligatoire** et se fera au secrétariat du CNM, selon l'horaire mentionné à l'article 6.1.

### 5. Finances

Finance d'inscription du Vire 1000 Groupe Mutuel **y compris fête du club**:

1. **Adulte et membre du CNM\***: 50 CHF par personne
2. **Adulte et non-membre du CNM\***: 60 CHF par personne
3. **Juniors membre ou non membre (moins de 18 ans) \***: 30 CHF par personne

*\*Délai d'inscription au jeudi 5 septembre 2024*

Finance d'inscription seulement au Vire 1000 Groupe Mutuel:

4. **Adulte membre du CNM\***: 20 CHF par personne
5. **Adulte et non-membre du CNM\***: 30 CHF par personne
6. **Juniors membre ou non membre (moins de 18 ans) \***: 10 CHF par personne

*\*Délai d'inscription au samedi 5 septembre 2024*

## 6. Programme

### Horaire :

Samedi 7 septembre	11H00 - 13H00	Confirmation d'inscription au secrétariat du CNM
	14H00	Premier signal d'avertissement possible
	17h00	Clôture
	Dès 18h30	Remise des prix et tirage au sort des Frs. 1'000.- offerts par Groupe Mutuel assurance

*\*Les inscriptions se font au secrétariat*

### Nombre de courses :

- Il est prévu de courir une1 course.

## 7. Jauge

Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

## 8. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles :

- au secrétariat de course, lors de la confirmation des inscriptions
- sur le site web du CNM (<https://www.cnmorges.ch/fete-du-club/>) au plus tard le matin du premier jour de la régata.

## 9. Zone de course

La zone de course est la baie de Morges

## 10. Parcours

Les schémas des parcours à effectuer seront distribués avec les instructions de course.

## 11. Système de pénalité

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un seul tour.

## 12. Classement

Un classement "Lestés" série A temps compensé, un classement « Lestés » série B temps compensé, un classement « lestés » série C temps compensé, un classement "Dériveurs" temps réel, un classement "Multis" temps réel. Un prix est distribué au 3 premiers de chaque classe.

## 13. Communication

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux [DP].

## 14. Prix

Les CHF. 1'000.- offert par le Groupe Mutuel sont tirés au sort entre les participants ayant participé à la régata du Vire 1000 Groupe Mutuel le samedi 7 septembre 2024.

## 15. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 16. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, y compris en compétition, avec une couverture minimale d'un montant de **CHF 2'000'000** par incident, ou son équivalent.

## 17. Droit à l'image

En participant à la régata, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'autorité organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, tout nom, image de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent.



# FÊTE DU CLUB & VIRE 1000 GROUPE MUTUEL

Samedi 7  
septembre  
2024

Plus d'infos:



groupe **mutuel**

DEPUIS 1825  
**BOLLE**  
VINS D'EXCEPTION

Restaurant  
du Club Nautique

**morges**  
VILLE DE MORGES